



Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018

Objectifs du Conseil-exécutif

Date de la séance du Conseil-exécutif:	29 octobre 2014
Numéro d'affaire:	2013.RRGR.802
Direction:	CHA
Classification:	non classifié

Table des matières

1	Introduction	3
2	Contexte et positionnement	4
2.1	Le défi de la diversité	4
2.2	Contexte économique	4
2.3	Situation financière.....	5
2.4	Relations extérieures.....	6
3	Priorités du débat politique	7
3.1	Ligne directrice: développement durable	7
3.2	Priorités 2015 à 2018	7
4	Neuf objectifs	8
	Objectif 1: Favoriser le développement durable du territoire	9
	Objectif 2: Renforcer le site économique	12
	Objectif 3 : Optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières	14
	Objectif 4: Garantir la stabilité sociale	16
	Objectif 5: Préserver les ressources naturelles	18
	Objectif 6: Poursuivre la politique énergétique progressiste.....	20
	Objectif 7: Renforcer le système de formation	22
	Objectif 8: Assurer la sécurité	24
	Objectif 9: Positionner efficacement la Région capitale suisse.....	26

1 Introduction

Le Conseil-exécutif a choisi de faire du développement durable la ligne directrice de la nouvelle législature, comme lors des deux législatures passées. Sur les trois axes que sont l'environnement, la société et l'économie, il a défini *neuf objectifs* dans les secteurs où il est particulièrement nécessaire que se déploient les politiques publiques pour assurer la préservation à long terme des bases naturelles de la vie et pour garantir au mieux la qualité de vie pour les générations actuelles et futures.

Ces neuf objectifs sont déclinés en mesures qui permettront au Conseil-exécutif, ces quatre prochaines années, de poursuivre la mise en œuvre des stratégies déjà définies dans les domaines par exemple de l'énergie, de la formation, de l'économie et du social.

Le but étant d'utiliser les ressources de manière ciblée pour que les prestations publiques et les investissements du canton profitent à la population dans son ensemble.

Le présent programme de législature ne recouvre pas tous les champs d'action du Conseil-exécutif. En choisissant de définir des priorités, le gouvernement entend centrer son action sur les enjeux qui exigeront une attention et des efforts particuliers ces prochaines années. Il a élaboré ou va élaborer des stratégies pour les domaines qui réclament une attention particulière sur le long terme. Il considère par ailleurs qu'il est de son devoir d'accomplir toujours les tâches avec soin, efficience et souci de proximité dans tous les secteurs de sa compétence.

2 Contexte et positionnement

2.1 Le défi de la diversité

Berne est un canton qui se distingue par sa diversité et sa complexité : plateau, zones de collines et zones de montagne se succèdent sur un vaste territoire. Trois agglomérations urbaines très peuplées, des terres cultivées, des forêts, des espaces naturels – lacs et cours d'eau, paysages alluviaux, zones alpines – composent la mosaïque bernoise. A la charnière de deux cultures, notre canton est un trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. La capitale fédérale en fait le centre politique du pays. Berne est le plus grand canton agraire de Suisse, il est avec Zurich celui qui propose le plus d'emplois dans l'industrie et, avec le Valais et les Grisons, le plus grand canton touristique.

Ces particularités compliquent considérablement la tâche des autorités politiques. Les structures politiques du canton reflètent d'ailleurs sa diversité : les villes sont plutôt de gauche, les zones rurales, de droite. Le gouvernement est dominé par une majorité rose-verte depuis plus de huit ans tandis que les partis bourgeois ont la majorité au Grand Conseil depuis toujours. Ces contrastes géographiques, structurels et sociaux, qui sont typiques du canton de Berne, exigent des tours de force de la part des autorités politiques quand il s'agit de trouver des solutions profitant à toute la population.

2.2 Contexte économique

La situation économique du canton est influencée par les développements à l'échelle de la planète. La mondialisation et le progrès technique ainsi que l'avènement de la société du savoir ont laissé et laissent encore leur empreinte sur la Suisse et le canton de Berne. Notre pays et notre canton comptent parmi les gagnants de la mondialisation en comparaison internationale. Et même si le

site bernois présente des faiblesses en comparaison intercantonale, il n'en conserve pas moins sa compétitivité sur le plan international.

Le canton de Berne est la deuxième puissance économique du pays et il contribue de ce fait largement à la prospérité helvétique. Le produit intérieur brut par tête en témoigne qui place le canton de Berne dans le tiers supérieur des cantons, au 8^e rang.

Le canton dispose d'un bon système de formation et de ses propres hautes écoles : université, haute école spécialisée et haute école pédagogique. Les études PISA attestent de la qualité de l'école obligatoire. 19 jeunes sur 20 sortent de la formation de base avec un titre en poche, diplôme professionnel ou maturité. La couverture sanitaire de la population est assurée par un réseau d'hôpitaux et de cliniques publics ou privés couvrant tout le territoire du canton. Du fait de sa situation géographique centrale, Berne dispose d'un bon réseau ferroviaire et routier ; même les régions excentrées sont bien desservies par les voies de communication. Ces dix dernières années, la charge fiscale des personnes physiques s'est allégée d'environ dix pour cent en moyenne. A l'intérieur même du canton, les disparités de charge fiscale se sont atténuées grâce au système de péréquation.

Malgré son poids économique et son produit intérieur brut par tête, en comparaison intercantonale, Berne est un canton financièrement faible, pour plusieurs raisons :

- L'administration fédérale et une partie des entreprises liées à la Confédération et implantées dans le Grand Berne sont exonérées d'impôt.
- Les branches à forte valeur ajoutée comme la chimie, la finance ou le com-

merce international de gros sont peu présentes dans le canton de Berne.

- Berne compte plus de pendulaires qui travaillent à Berne et paient leurs impôts dans un autre canton, que l'inverse.

Berne a connu par le passé un développement moins dynamique que d'autres cantons et il est aujourd'hui à la traîne dans des domaines importants. Ce problème est dû à son hétérogénéité : il abrite à la fois des régions très dynamiques et des régions qui pour des raisons surtout géographiques sont structurellement faibles. Il a enregistré une croissance démographique nettement inférieure à la moyenne, même dans les centres. Le nombre d'emplois et de personnes actives a augmenté moins fortement que dans l'ensemble du pays.

Le revenu disponible des Bernois et des Bernoises se situe en revanche dans la moyenne nationale. Le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne suisse. Le taux d'activité est élevé, notamment grâce à la forte proportion de personnes employées à temps partiel. La charge fiscale des personnes morales se situe dans la moyenne supérieure, celle des personnes physiques est également au-dessus de la moyenne suisse.

Le Conseil-exécutif en est convaincu : sans une économie forte, la prospérité du canton ne pourra pas se renforcer et le financement des prestations publiques ne pourra pas être assuré. C'est au canton qu'il appartient de créer les conditions générales nécessaires et d'adapter sa palette de prestations en conséquence. Il a défini ses objectifs économiques dans la Stratégie économique 2025 : d'ici là, le canton de Berne aura amélioré sa situation économique, environnementale et sociétale (les trois axes du développement durable) par rapport à 2011. Sur le plan économique, sa population sera plus prospère que la moyenne suisse (indice :

revenu disponible) et il aura progressé dans le classement des cantons les plus performants (indice des ressources).

La santé de l'économie passe notamment par la réalisation de l'égalité de fait dans les domaines de la famille, de la formation et de l'activité professionnelle. A l'avenir également, il faudra continuer de promouvoir l'égalité, par exemple en favorisant l'accès des femmes aux métiers techniques et en leur permettant de faire plus aisément carrière, en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou encore en réduisant la discrimination salariale. Le Conseil-exécutif a la volonté de contribuer à l'élimination des obstacles économiques et sociaux à la réalisation de l'égalité.

2.3 Situation financière

Les difficultés financières ont marqué la politique bernoise ces dernières années et ont contraint les autorités à prendre souvent des décisions à courte vue pour éviter que les finances publiques ne se retrouvent dans les chiffres rouges. Malgré le déficit de l'exercice 2012 et des perspectives inquiétantes, le gouvernement et le parlement ont réussi à stabiliser les finances, moyennant toutefois des sacrifices parfois douloureux et une politique de dépenses restrictive. Les résultats positifs des comptes de 2013 ont en outre permis de compenser une bonne part du déficit de 2012. Le budget 2015 et le plan intégré mission-financement des exercices 2016 à 2018 prévoient des excédents dans certains cas substantiels du compte de fonctionnement. Des excédents de financement sont en outre prévus en 2015 et 2016.

L'équilibre financier reste malgré tout fragile, comme en témoignent notamment les découverts de financement prévus pour 2017 et 2018. Globalement, les finances bernoises continuent de se mouvoir près du zéro, du moins en ce qui concerne le solde de financement. Dans le même temps, elles

restent exposées à des risques que connaissent d'ailleurs aussi les autres cantons : la réforme III de l'imposition des entreprises, le manque à gagner sur les bénéfices de la Banque nationale, l'évolution des charges dans le domaine du troisième âge, du social, de la santé et du handicap ou encore le financement des investissements. De plus, les salaires versés au personnel cantonal et au corps enseignant accusent un net retard par rapport à la concurrence.

2.4 Relations extérieures

Petit pays exportateur, la Suisse est touchée fortement par les développements politiques et économiques sur la scène internationale. La mondialisation exacerbe la concurrence dans la course aux implantations à l'intérieur du pays. Le canton de Berne subit directement l'impact des décisions populaires et de celles prises par les organismes intercantonaux, les autorités fédérales, l'Union européenne, les organisations internationales ou les grands groupes internationaux. La redéfinition de la voie bilatérale avec l'Union européenne rendue nécessaire par l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse va mettre les autorités politiques cantonales à rude épreuve.

Le Conseil-exécutif va s'investir fortement durant cette nouvelle législature dans le dossier des bilatérales, mais aussi dans ceux de la migration, des infrastructures, des finances et de la fiscalité (des entreprises)

ainsi que de la sécurité sociale. Il s'agira à cet égard d'éviter que la Confédération ne se déleste de ses charges sur les cantons.

Dans un contexte politique et économique en pleine mutation depuis la crise de 2008, il est dans l'intérêt de la Suisse que le canton de Berne ait conscience de son rôle politique, mais qu'il soit aussi sans complexe. En menant une politique sociale, économique et environnementale respectant les principes du développement durable, Berne augmentera aussi son propre potentiel de ressources.

La population du Jura bernois s'est prononcée à une forte majorité en faveur du maintien de la région dans le canton de Berne lors de la votation du 24 novembre 2013. Il s'agit maintenant de régler les derniers points qui permettront de mettre un terme à la Question jurassienne : le Statu quo plus, pour élargir les compétences du Jura bernois, et les bases légales réglant les modalités du vote communaliste de Moutier. Comme lors de la dernière législature, ces deux dossiers absorberont fortement le Conseil-exécutif au chapitre des relations extérieures.

Le Conseil-exécutif entend informer le Grand Conseil, de manière objective et en temps utile, sur toutes les affaires importantes relevant des relations extérieures et mener avec lui un dialogue constructif.

3 Priorités du débat politique

3.1 Ligne directrice: développement durable

Le développement durable a pour objectif de préserver à long terme les bases naturelles de la vie, de satisfaire les besoins essentiels et de garantir au mieux la qualité de vie des générations actuelles et futures. Ces objectifs confrontent les institutions à des défis ambitieux : maîtriser les enjeux sociaux et économiques et simultanément respecter l'écosystème et tenir compte de la raréfaction des ressources.

Le principe du développement durable est inscrit dans la Constitution fédérale. Depuis la législature 2007 à 2010, il est la ligne directrice que suit le Conseil-exécutif dans son programme. Il figure de nouveau en bonne place dans le nouveau programme gouvernemental de législature à titre de grand objectif orienté sur le long terme.

3.2 Priorités 2015 à 2018

Les objectifs et les mesures décrits ci-après montrent dans quels domaines le Conseil-exécutif juge nécessaire d'agir pour favoriser la prospérité et pour préserver durablement les bases naturelles de la vie. Parmi la large palette d'objectifs (chapitre 4), le Conseil-exécutif identifie trois priorités politiques qui vont fortement marquer son action et le débat politique des quatre années à venir : les finances, le développement du territoire ainsi que l'investissement et l'innovation. Ces trois priorités sont étroitement liées :

- Finances: L'accent est mis, outre sur l'équilibre des comptes, sur l'élaboration d'une stratégie fiscale cantonale. Une analyse détaillée mettra en évidence la latitude dont dispose le canton pour rendre la fiscalité des personnes physiques et des entreprises plus attrayante. Mais la stratégie devra également tenir compte des objectifs concurrents, comme la réduction de la det-

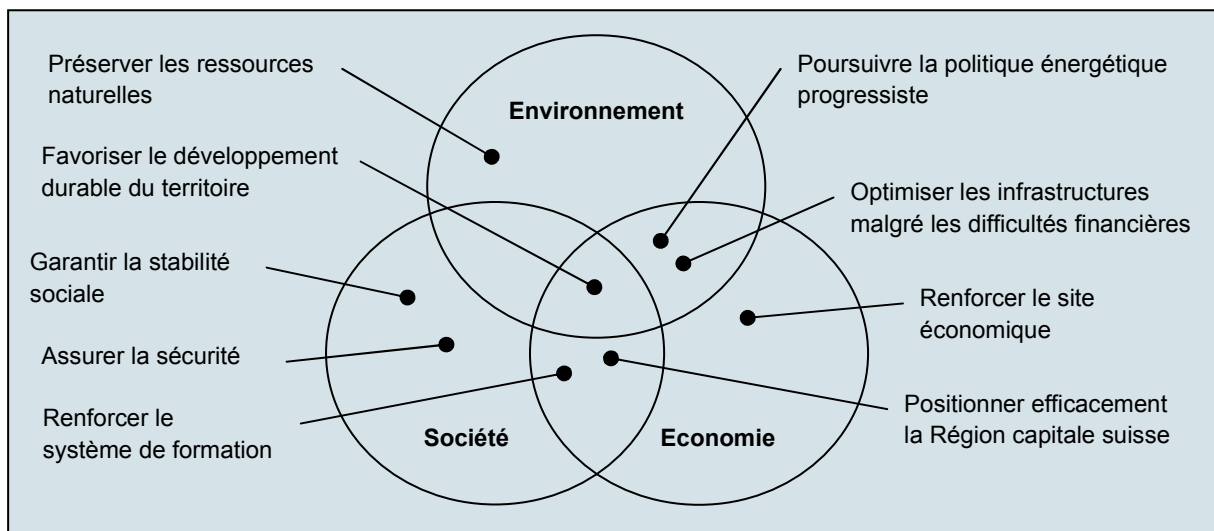
te, le maintien et le développement d'un service public adapté dans les différents secteurs politiques, le financement de l'investissement, la compétitivité des salaires versés au personnel cantonal et au corps enseignant ou encore la création ou la préservation de marges de manœuvre pour les développements nouveaux ou inattendus. C'est ce difficile exercice d'équilibre qui marquera la politique de la prochaine législature.

- Développement du territoire: Berne s'est montré par le passé plus prudent que d'autres cantons dans l'utilisation du sol. Il s'agira de déterminer quelle voie le canton souhaite emprunter pour affecter les sols disponibles au développement du canton. Il faudra favoriser la densification urbaine et concentrer le développement sur les sites centraux et bien desservis. Il importera enfin de protéger les terres cultivables.
- Investissement et innovation: Les infrastructures jouant un rôle crucial dans le développement économique du canton, il faudra, pendant la nouvelle législature également, dégager suffisamment de moyens pour l'investissement. Ces ressources seront affectées d'une part à l'entretien et au renouvellement des infrastructures existantes et d'autre part au développement ciblé de nouvelles infrastructures. Plusieurs grands projets d'investissement seront traités pendant la nouvelle législature : le réaménagement de la gare de Berne, la construction du campus de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne et le contournement de Thoun. Le site biennois du Parc national d'innovation et le centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (SITEM-Insel) seront les deux grands projets déterminants pour l'avenir du canton, de même que la nouvelle loi sur la promotion de l'innovation.

4 Neuf objectifs

Le Conseil-exécutif a défini neuf objectifs centrés sur le développement économique, environnemental et social du canton. Ces objectifs sont représentés ci-après dans le

diagramme du développement durable, sur les trois axes. La plupart des objectifs ont un effet plus ou moins direct sur les deux autres axes.



Objectif 1: Favoriser le développement durable du territoire

Le développement du territoire se pérennise grâce à l'urbanisation interne et à la concentration des nouvelles constructions dans les secteurs bien desservis. Ainsi, la surface utilisée par habitant se réduit et de précieuses terres cultivables sont épargnées. L'agencement du milieu bâti et des zones libres de construction tient compte des particularités des régions et améliore ainsi la qualité de vie de l'ensemble de la population. Le canton crée simultanément les conditions territoriales nécessaires pour que le nombre d'emplois et l'évolution démographique rejoignent la moyenne suisse.

Contexte et descriptif

Dans le canton de Berne, le développement du territoire était caractérisé ces dernières années par la consommation du sol, l'expansion des surfaces bâties et les différences de croissance économique et de croissance démographique entre les zones urbaines et les zones rurales. Les enjeux sont considérables pour le canton. La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 impose de nombreux mandats au canton qui seront exécutés pendant la nouvelle législature.

L'aménagement de structures urbaines concentrées à faible trafic et l'assainissement énergétique des bâtiments sont des étapes importantes sur la voie de la transition énergétique. L'aménagement du territoire procure de bons emplacements aux acteurs de l'économie. Les nouvelles constructions seront érigées compte tenu des besoins socio-économiques des régions, ce qui permettra au canton d'être plus compétitif dans la course aux implantations (cf. objectif 2). Les outils de l'aménagement du territoire et les mesures doivent cependant aussi contribuer à la qualité de vie de la population.

Les différentes exigences auxquelles doit répondre le développement du territoire placent naturellement les objectifs en concurrence. Raison pour laquelle les questions de procédure sont cruciales. L'aménagement du territoire a dans le canton de Berne une

longue tradition de gestion des conflits d'intérêts. Au fil des années, une répartition des tâches et des compétences bien pensée s'est installée entre le canton, les conférences régionales, les régions d'aménagement et les communes. Les défis nouveaux et pressants de l'aménagement du territoire imposent cependant aujourd'hui un réexamen du régime des compétences et une analyse des avantages et des inconvénients que présenterait un renforcement du rôle du canton. Il faudra le cas échéant adapter les compétences et les procédures.

Le présent objectif et les mesures énoncées ci-après ont un rapport étroit avec les objectifs 2 (renforcer le site économique), 3 (optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières), 5 (préserver les ressources naturelles) et 9 (positionner efficacement la Région capitale suisse).

Mesures

- **Politique de zonage et d'urbanisation:** Un changement de paradigme est nécessaire. L'urbanisation interne prend le pas sur l'urbanisation externe. Le potentiel de densification des périmètres déjà largement construits doit être exploité systématiquement. Cette nécessité résulte également du fait qu'il est devenu très difficile de délimiter de nouvelles zones à bâtir. Le canton de Berne aura donc du mal à réaliser l'objectif de la Stratégie économique 2025 qui voudrait que la croissance économique et la croissance démographique se rapprochent de la

moyenne suisse et rattrapent ainsi le retard de ces dernières années. Les obstacles imposés aux classements en zone à bâtir, l'initiative pour la protection des terres cultivables et le principe de canalisation de l'urbanisation vers des zones centrales et bien desservies exigent une nouvelle approche de la politique de zonage. La recherche des solutions va crispier les relations entre les villes et la campagne d'une part et entre les régions d'autre part et mettre à rude épreuve la cohésion régionale.

- Développement du territoire : Le canton doit trouver le moyen de freiner la consommation de terrains et l'expansion du milieu bâti, tout en permettant à la croissance économique et démographique de rejoindre le niveau de la moyenne suisse. Il importe de respecter les particularités des régions et des communes, de telle sorte que le dynamisme des centres puisse continuer de se déployer et que les régions rurales puissent exploiter leur potentiel. L'urbanisation passe par une requalification urbaine approfondie offrant de multiples atouts économiques.
- Communes : Le développement du territoire ne pourra pas répondre aux critères de la durabilité sans renforcement des communes et garantie de leur capacité d'action. Dans les zones rurales précisément, les communes jouent un rôle décisif dans le succès du développement des régions et du canton. Les fusions de communes sont un des moyens de renforcer leur capacité d'action. Raison pour laquelle il faut poursuivre résolument sur la voie des fusions volontaires. Les outils permettant de soutenir et d'accélérer le processus doivent être utilisés de manière ciblée.

Affaires et actes législatifs

- Révision totale du Plan directeur cantonal (Plan directeur 2030)
- Révision partielle de la législation sur les constructions (LC, DPC et ordonnances)
- Mise en œuvre et actualisation des conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) et des projets d'agglomération Transports et urbanisation
- Promotion accrue et réalisation des pôles de développement économique PDE, en guise de contribution à la mise en œuvre de la Stratégie économique 2025
- Réexamen du régime des compétences en matière d'aménagement du territoire pour renforcer le rôle du canton
- Identification et exploitation des réserves d'utilisation interne pour favoriser l'urbanisation interne
- Harmonisation des domaines de l'énergie et de l'aménagement du territoire comme l'exigent la Stratégie énergétique cantonale 2035 et la Stratégie énergétique fédérale 2050
- Création des bases légales permettant de mener la procédure d'octroi du permis de construire en ligne et de la rendre ainsi plus efficiente et moins coûteuse
- Poursuite et développement de la stratégie des fusions de communes pour les renforcer et garantir leur capacité d'action
- Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) pour éventuellement optimiser le modèle des conférences régionales

- Mise au point des bases de décision concernant la création de la conférence régionale Seeland-Biel/Bienne-Jura bernois, analyse des options dans les régions de l'Oberland oriental et de la Haute-Argovie ; examen du transfert éventuel de nouvelles tâches légales aux conférences régionales

Objectif 2: Renforcer le site économique

Le canton de Berne remonte dans le classement de la capacité économique des cantons d'ici à 2025. Il devient le premier site de technologies vertes de Suisse. La mise en œuvre de la Stratégie économique 2025 se poursuit.

Contexte et descriptif

Durant la législature passée, le Conseil-exécutif s'est livré à une analyse en profondeur de la situation économique avant de définir une stratégie à l'horizon 2025. Les conclusions de l'analyse ont conservé toute leur validité et la mise en œuvre de la stratégie doit se poursuivre durant la nouvelle législature.

Ces quinze prochaines années, la gestion des ressources naturelles rejoindra la mondialisation et le progrès technique parmi les enjeux susceptibles d'influencer en profondeur notre économie et notre société.

C'est pourquoi le canton mise sur l'innovation et la préservation des ressources naturelles. Pour des raisons à la fois économiques et écologiques, le développement économique doit s'accompagner d'une exploitation beaucoup plus parcimonieuse des ressources naturelles (cf. objectif 5).

Mesures

- **Innovation** : L'accent est mis sur la politique d'innovation dans la mise en œuvre de la Stratégie économique 2025. En proposant la candidature de Bienne comme l'un des sites du Parc national d'innovation, le canton de Berne lance un projet qui intéresse l'industrie de la toute la Suisse. Le site biennois profitera aussi bien aux petites et moyennes entreprises implantées dans la région qu'aux services de recherche et développement des grands groupes. Simultanément, un centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat sera installé sur le site de l'hôpital de l'Ile (SITEM) ; il permettra aux

responsables de la recherche fondamentale, de la recherche clinique et du développement ainsi qu'à l'industrie de la technique médicale de collaborer étroitement. La médecine translationnelle consiste à transformer les innovations scientifiques dans le domaine du diagnostic, du traitement et de la prévention des maladies en produits commercialisables. Par ailleurs, le canton encourage de manière générale les projets innovants, surtout dans le domaine du tourisme, des écotecnologies et de l'industrie de précision.

- **Fiscalité** : Alors que le canton de Berne a de nombreux et remarquables atouts dans la course aux implantations, la fiscalité constitue un point faible. C'est pourquoi la Stratégie économique 2025 place l'élaboration d'une stratégie fiscale cantonale parmi les priorités. Des mesures concrètes vont devoir être intégrées dans une stratégie fiscale globale. Il s'agira de déterminer s'il est possible d'améliorer la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales, de trouver un financement pérenne pour ces allègements et de définir les priorités. Pour améliorer le revenu fiscal du canton, il faut attirer des entreprises et de riches contribuables. Simultanément, de bonnes perspectives de développement doivent être offertes aux entreprises établies dans le canton, compte tenu également du contexte international. La politique financière ne laissant que peu de marge de manœuvre, la stratégie devra dire quels allègements fiscaux présentent le meilleur rapport coût-utilité pour améliorer la capacité économique et quelles sont les mesures les plus urgen-

tes. La stratégie devra également tenir compte des objectifs politiques en concurrence, par exemple la réduction de la dette et les projets d'investissement importants pour l'économie et la politique d'implantation.

- Finances publiques: Sans finances saines, le canton ne pourra pas affronter les défis de demain. Au cours de la législature passée, le Conseil-exécutif a réussi à stabiliser la situation grâce à des mesures parfois drastiques et douloureuses. L'équilibre financier est toutefois fragile. Il va donc falloir poursuivre sur cette voie durant la nouvelle législature pour stabiliser durablement les finances cantonales. Le gouvernement a pour objectif de dégager des excédents du compte de fonctionnement tous les ans pour empêcher ainsi le nouvel endettement. Les mesures décidées pendant la législature passée seront mises en œuvre et les finances gérées comme toujours de manière économe, efficace, adaptée à la conjoncture et conforme au principe du paiement par l'utilisateur. La mise en œuvre des mesures d'austérité est une tâche difficile pour les communes, les institutions et les services pu-

blics du canton de Berne. Le Conseil-exécutif entend mener une politique financière prospective et fiable visant l'équilibre financier et le maintien de suffisamment de latitude pour que les générations futures puissent profiter de finances publiques saines et d'un bon service public.

Affaires et actes législatifs

- Loi cantonale sur la promotion de l'innovation
- Site biennois du Parc national d'innovation
- Demande de crédit pour le Campus Biel/Bienne
- Centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (SITEM-Insel)
- Programme cantonal 2016–2019 de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale fédérale et convention de programme avec le Seco
- Projet BE Live (aménagement du centre des expositions /remplacement de la salle des fêtes)
- Stratégie fiscale cantonale

Objectif 3 : Optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières

Le canton de Berne préserve la qualité de ses infrastructures et les développe de manière ciblée. Il tient compte de sa capacité financière.

Contexte et descriptif

L'une des tâches essentielles des pouvoirs publics consiste à mettre en place suffisamment de bonnes infrastructures qui permettent à l'économie et à la société de se développer en accord avec les besoins du futur. Si elles sont adaptées, les infrastructures contribuent en outre à la préservation des ressources et à la protection de l'environnement.

Le canton de Berne s'efforce d'optimiser et de développer ses infrastructures dans un souci d'économie et d'efficacité. On privilégiera l'entretien et le développement des infrastructures existantes en réponse aux besoins plutôt que la construction de nouvelles infrastructures. Tous les projets sont soigneusement planifiés et hiérarchisés. On réalisera les projets présentant un bon rapport coût-utilité qui correspondent aux objectifs de développement du canton et aux exigences du développement durable. Les ressources nécessaires au maintien de la substance des infrastructures existantes et à leur développement sont libérées. Le canton intervient auprès des autorités fédérales pour qu'elles participent au mieux au financement des projets d'infrastructure du canton de Berne.

Mesures

Plusieurs projets sont prévus pour garantir la qualité des infrastructures et les chances de développement économique et social du canton. Les investissements nécessaires occuperont une place importante durant la nouvelle législature et la prochaine.

- Campus Biel/Bienne : Dans le cadre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée, un nouveau campus

sera construit à Bienne, au sud de la gare. Les départements Technique et informatique ainsi qu'Architecture, bois et génie civil y seront installés. Le devis s'élève à 240 millions de francs. Les travaux débuteront en 2018 et l'emménagement est prévu pour 2021. Le nouveau campus permettra au canton de Berne d'asseoir son statut de lieu de formation et à la Haute école spécialisée bernoise de se positionner favorablement dans le paysage suisse des HES. Avec ce projet, le canton consolide en outre la candidature de Bienne comme site du Parc national d'innovation (cf. objectifs 2 et 7). Le regroupement des locaux de la HES bernoise renforce par ailleurs l'efficacité en améliorant le rapport coût-utilité et fait baisser les frais d'entretien et d'exploitation.

- Réaménagement de la gare de Berne : La gare de Berne est la deuxième de Suisse par la taille. Elle constitue un nœud ferroviaire important pour le trafic national et international. Elle a toutefois atteint ses limites de capacité par manque de place. Le modèle global des transports du canton de Berne (MGT) prévoit une nouvelle augmentation d'environ 50 pour cent de la demande dans la région de Berne pour les années 2012 à 2030. Le projet ZBB (« Avenir de la gare de Berne ») doit permettre d'armer la gare de Berne pour les exigences du futur. Dans un premier temps, une nouvelle gare souterraine RBS ainsi qu'un accès principal supplémentaire souterrain seront aménagés d'ici 2025. Quatre quais seront ensuite ajoutés à la gare à voies à écartement normal. Les travaux qui devraient débuter en 2016 vont coûter environ 890 millions de

francs pour la première étape, financés par les entreprises de transport, le canton de Berne et la Confédération.

- Contournement Nord de Thoune : Il s'agit d'une nouvelle liaison routière enjambant l'Aar au nord de l'agglomération thounoise. Elle permettra de désengorger le centre-ville et plusieurs grands axes et simultanément de desservir des pôles de développement importants. Le projet comprend la construction d'un nouveau pont sur l'Aar, la transformation et le prolongement de la bretelle d'accès à l'A6, le réaménagement de la Bernstrasse et divers projets accessoires à Thoune, Steffisbourg et Heimberg. Cette nouvelle liaison donnera de nouvelles impulsions à l'espace économique thounois. Le crédit total s'élève à 145 millions de francs. La première étape des travaux débutera

mi-2014. Le contournement sera inauguré fin 2019 au plus tard.

Affaires et actes législatifs

- Plan général d'investissement du canton de Berne
- Stratégie de mobilité globale
- Projets d'agglomération et Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU), rapport de synthèse cantonal compris
- Plan du réseau routier
- Crédit-cadre d'investissement pour les transports publics et crédit-cadre routier
- Plan des investissements à moyen terme dans le bâtiment et les immeubles

Objectif 4: Garantir la stabilité sociale

Des mesures d'accompagnement sont prises pour que les coupes opérées dans les prestations cantonales sociales et sanitaires dans le cadre des plans d'austérité ne compromettent pas la stabilité sociale de manière générale. Le Conseil-exécutif définit la ligne rouge à ne pas franchir dans la politique sanitaire et sociale.

Contexte et descriptif

La législature passée a été fortement marquée par les difficultés financières du canton et par les diverses mesures d'économie prises pour y remédier dans les politiques publiques génératrices de dépenses élevées. Dans les deux derniers programmes d'austérité, plus de 200 millions de francs d'allègements ont ainsi été décidés dans les champs d'activité de diverses Directions, dans les domaines de la santé, du social et de la formation.

Ces économies n'ont pas qu'un effet instantané, elles se feront également sentir pendant la nouvelle législature. Des mesures d'accompagnement sont à l'étude pour éviter que, si la pression financière devait se maintenir, le système sanitaire et social ne soit compromis dans des secteurs clé et qu'un sentiment d'insécurité ne se répande dans la population. Il convient en outre de définir les limites au démantèlement des prestations dans le domaine de la santé, du social et de la formation pour garantir la stabilité sociale.

Mesures

- Mesures d'accompagnement des coupes décidées dans le domaine de la santé, du social et de la formation : La mise en œuvre des différentes stratégies se poursuivra pendant les quatre années à venir. C'est le cas par exemple du rapport social de 2012 (qui met l'accent sur la prévention de la pauvreté), de la Stratégie de la formation ou de la Stratégie de politique familiale de 2009, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport intermédiaire soumis au Grand Conseil au début de la nouvelle législature. La situation sociale des familles conditionnant la santé et les conditions d'accès des enfants à la formation, les mesures prises dans ce domaine pourraient avoir un effet durable.
- Aide sociale : La révision de la loi sur l'aide sociale permettra de consolider les prestations de l'aide sociale, qui est le dernier filet de sécurité des personnes dans le besoin leur permettant de mener une existence digne et de participer à la vie sociale et culturelle.
- Soins et prise en charge : Le Conseil-exécutif adaptera certaines stratégies notamment dans le domaine du troisième âge et du handicap, dans les cas en particulier où il s'agit de faire face aux enjeux de la démographie. Il faudra en outre mettre en œuvre la Stratégie en faveur des personnes handicapées et le passage au financement par sujet, un changement de système qui n'aura pas d'incidences financières. Le canton entend ainsi renforcer l'autonomie et le libre choix des personnes souffrant d'un handicap.
- Système de santé : Le Conseil-exécutif présentera une version actualisée de la planification des soins qui permettra d'assurer dans tout le canton des soins hospitaliers de qualité, conformes aux besoins et économiquement supportables. La planification porte non pas sur les hôpitaux et les autres infrastructures, mais sur les prestations de santé qui doivent être fournies à la population dans différents secteurs tels que les soins aigus somatiques, la réadaptation, la psychiatrie et le sauvetage. L'initiative

populaire sur les sites hospitaliers sera en outre soumise à la votation, donnant ainsi au Conseil-exécutif l'occasion de s'exprimer sur la couverture médicale des régions périphériques.

Affaires et actes législatifs

- Révision de la loi sur l'aide sociale
- Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale
- Rapport sur le troisième âge 2015
- Rapport relatif à la politique du handicap 2015
- Quatrième rapport social
- Planification des soins 2016 (au sens de la loi sur les soins hospitaliers)
- Autonomisation de la psychiatrie
- Initiative sur les sites hospitaliers
- Mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport sur la médecine de premier recours

Objectif 5: Préserver les ressources naturelles

Le canton de Berne contribue dans une large mesure à la préservation des ressources naturelles. Il favorise la biodiversité et l'optimisation du cycle des matières. Il contribue ainsi à ce que les générations futures puissent accéder si possible sans restriction aux bases naturelles de la vie.

Contexte et descriptif

Le canton présente une diversité supérieure à la moyenne suisse d'espèces et d'écosystèmes précieux. Il a donc une lourde responsabilité dans la préservation et la promotion de ces éléments. Le mitage du territoire, la dislocation des écosystèmes, les nouvelles formes d'utilisation avec la sollicitation toujours plus intense des meilleurs sites et le retrait des sites à revenu marginal ainsi que le développement des activités de loisir exercent une forte pression sur la nature et l'environnement.

La protection des eaux, des paysages et de la nature d'une part, l'utilisation des énergies renouvelables (l'énergie hydraulique et l'énergie éolienne en particulier), l'extraction du gravier et de la pierre et la mise en décharge des matériaux excédentaires d'autre part sont des objectifs concurrents, y compris dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture. Les mutations rapides des conditions économiques, technologiques et, dans une certaine mesure, démographiques confrontent l'économie, qui utilise les ressources naturelles, et les autorités politiques, qui doivent définir les outils de pilotage, à de sérieux défis.

Outre les secteurs concernés au premier chef, l'agriculture, la sylviculture, la protection de la nature et des eaux, le cycle des matériaux et la gestion des déchets, le développement du territoire (cf. objectif 1), la politique économique (cf. objectif 2) et la politique énergétique (cf. objectif 6) ont un rapport étroit avec l'objectif de préservation des ressources naturelles.

Mesures

- Forêts et risques naturels : L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent préserver sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Pour être durables et prospères, l'exploitation et l'économie forestières doivent obéir aux exigences de la société : fournir du bois, matière première indigène et écologiquement précieux, garantir des emplois et du revenu, protéger contre les risques naturels, garantir l'approvisionnement en eau potable et entretenir les espaces naturels et les espaces de détente. Le canton développe, avec les acteurs de la branche, une stratégie d'amélioration de la rentabilité de l'économie forestière bernoise et la met en œuvre. Le changement climatique s'accompagne également de nouveaux défis et exige l'adaptation du mode d'exploitation de la forêt et une meilleure gestion des risques naturels.
- Eaux : La qualité des eaux est bonne dans le canton de Berne. Celle des eaux superficielles, où vivent faune et flore, doit être préservée. L'accent sera plus mis à l'avenir sur la protection des eaux souterraines qui servent de réservoir d'eau potable et alimentent les captages. Le développement de la force hydraulique devra rester possible. La Stratégie de l'eau garantit la prise en compte équilibrée des besoins de protection et d'utilisation.
- Matériaux : Les matières premières secondaires issues de matériaux recyclés et injectées dans les circuits économiques présentent un intérêt à la fois éco-

nomique et écologique. Le recyclage systématique des déchets de chantier minéraux et la production de matériaux de construction à partir de déblais contenant du gravier contribuent directement à la préservation du gravier, une ressource naturelle à peine renouvelable. Cela permet en outre de contenir le volume des déchets.

- Déchets : La collecte des déchets urbains valorisables et l'amélioration des infrastructures de collecte permettent de boucler le cycle des matériaux. De l'énergie renouvelable peut être produite à partir des résidus biogènes. Simultanément, la quantité de déchets mélangés à traiter thermiquement est réduite.
- Biodiversité : Le programme d'action cantonal sur la biodiversité sera remplacé par une stratégie adaptée aux nouvelles exigences de la Confédération. La biodiversité est stimulée par la valorisation ciblée de grands et petits paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les paysages alluviaux, les espaces fauniques et les zones alpines. Un plan sectoriel de la biodiversité sera élaboré, comme le prévoit le plan directeur

cantonal. Cet outil fera la transparence sur les mesures qui existent déjà, sur la manière dont elles sont mises en œuvre, sur les secteurs dans lesquels il y a des retards à rattraper, sur les outils à utiliser à cette fin et sur l'identité des acteurs impliqués.

Affaires et actes législatifs

- Approbation d'un plan sectoriel de la biodiversité
- Approbation des conventions-programmes RPT pour la période 2016-2019 (ouvrages de protection en forêt, forêt protectrice, biodiversité forestière et économie forestière, nature et paysage, etc.)
- Révision du plan de mesures de protection de l'air
- Révision du plan sectoriel des déchets et de la loi sur les déchets
- Actualisation de la Stratégie de l'eau 2010
- Rapport sur la consommation d'énergie dans les transports

Objectif 6: Poursuivre la politique énergétique progressiste

Les objectifs intermédiaires de la Stratégie énergétique cantonale 2035 concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont atteints. Le canton soutient activement la Confédération dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Les émissions de CO² baissent en-dessous des valeurs cibles définies pour la Suisse. L'efficacité énergétique du transport de personnes et de marchandises augmente.

Contexte et descriptif

L'exploitation des sources d'énergie fossile (pétrole, gaz naturel, charbon) et l'extraction d'uranium ont un impact négatif sur l'environnement et les populations des régions concernées. Le transport et la combustion des énergies non renouvelables présentent de gros risques pour l'être humain et l'environnement (énergie nucléaire) et, du fait des émissions de CO₂, sont les principaux responsables du réchauffement climatique (énergies fossiles). Les importations d'énergie réduisent le pouvoir d'achat de l'économie bernoise d'environ deux milliards de francs par an. La raréfaction des énergies fossiles et les conflits dans les régions d'extraction risquent de compromettre la sécurité de l'approvisionnement.

Mesures

Pour réaliser cet objectif, des mesures sont nécessaires dans les quatre domaines couverts actuellement par la législation sur l'énergie : les bâtiments, l'approvisionnement énergétique, la planification énergétique et l'encouragement. Des mesures supplémentaires doivent être prises dans les domaines des déchets, de la production énergétique et de la mobilité.

- **Bâtiments** : Les nouveaux bâtiments doivent pouvoir être chauffés principalement avec de l'énergie renouvelable et consommer leur propre production d'électricité pour couvrir une partie adéquate de leurs besoins. L'accent sera mis d'une part sur le remplacement des chauffages alimentés par des énergies fossiles par des équipements fonction-

nant à l'énergie renouvelable et d'autre part, sur l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. Comme le canton, les communes montrent l'exemple.

- **Approvisionnement en énergie** : La mise en œuvre systématique du modèle des gros consommateurs permet de réduire encore la consommation d'énergie et les émissions de CO² dans l'industrie. Des conventions sont passées avec les gros consommateurs qui les obligent chaque année à augmenter leur efficacité énergétique ; en contrepartie, ils sont exemptés de l'application des prescriptions détaillées concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments et ils sont exonérés de la taxe sur le CO². Les entreprises d'approvisionnement en énergie sont chargées de favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par du conseil et de l'information. Les conditions générales applicables à la construction d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, les grandes centrales hydrauliques en particulier, sont améliorées, sans pour autant que la protection de la nature, des paysages et des sites ne s'en trouve compromise.
- **Planification énergétique** : Les questions énergétiques occupent une place importante dans l'aménagement du territoire. Les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage, les existants comme les nouveaux, coordonnent leur planification avec celle des zones qu'il est possible de desservir avec de l'énergie renouvelable et avec les autres planifications de l'aménagement du terri-

toire. La fermeture de la centrale de Mühleberg exige une planification prévoyante de nouvelles installations de production. L'importance cruciale de l'énergie hydraulique produite dans les grandes centrales est confirmée et le développement des énergies renouvelables favorisé. Dans le domaine de l'énergie hydraulique, on poursuivra les objectifs définis dans la Stratégie cantonale de l'eau.

- Encouragement : Les mécanismes d'incitation à l'augmentation de l'efficacité énergétique et au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables sont renforcés. Des ressources financières suffisantes sont débloquées pour mettre en application le nouveau Programme Bâtiments de la Confédération. L'accent est mis sur le conseil en énergie et la population sensibilisée par une campagne d'information et de formation. Les infrastructures de recharge des voitures électriques et des véhicules à bonne efficacité énergétique sont développées.

Affaires et actes législatifs

- Révision partielle de la législation sur l'énergie (LCEn, OCEn) dans le but de mettre en œuvre le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) 2014
- Adaptation des directives applicables à l'énergie solaire et l'énergie éolienne
- Constitution d'un fonds pour le programme d'encouragement national et le programme cantonal
- Mandats de prestations avec les entreprises d'approvisionnement en électricité au sens de la LCEn
- Renforcement de la coordination des mesures cantonales dans le domaine de la protection du climat (atténuation et adaptation)
- Révision du plan sectoriel des déchets et de la loi sur les déchets
- Adaptation de la Stratégie de l'eau 2010

Objectif 7: Renforcer le système de formation

Le système bernois de formation est encore consolidé. La santé financière des établissements de formation, l'amélioration des conditions d'engagement du corps enseignant ainsi que la préservation et l'élargissement des marges de manœuvre sont des éléments cruciaux. L'accent est mis plus fortement sur la réflexion et le développement de l'enseignement.

Contexte et descriptif

Le canton de Berne a un excellent système de formation, de l'école obligatoire au tertiaire en passant par le secondaire II.

La formation constitue le fondement de l'épanouissement de l'individu et du développement de la société et de l'économie. L'individu devrait pouvoir prendre part à ce processus tout au long de sa vie, indépendamment de son origine, de son sexe et de son milieu social. La formation est LA matière première de la prospérité économique et sociale à long terme de notre canton. Du point de vue du développement économique, il faut préserver le bon équilibre entre une formation universitaire de haut niveau et un système de formation professionnelle de renommée internationale.

Qui dit bon système de formation, dit corps enseignant bien formé et motivé et conditions stables. Les relations interpersonnelles fondées sur la confiance sont au cœur de la formation, à tous les degrés. Et pour que les établissements de formation puissent distiller confiance et soutien, il faut que l'action politique suive aussi cette démarche. De vastes réformes ont été menées ces 20 dernières années dans la formation. Pendant la nouvelle législature, il va falloir consolider encore ces réformes, garantir la continuité des conditions générales, améliorer encore les conditions d'engagement des enseignants et enseignantes et accroître leur marge de manœuvre.

C'est l'enseignement qui est le cœur de métier des établissements de formation. Dans les hautes écoles, la recherche et la presta-

tion de services viennent compléter l'enseignement. L'accent devra être mis plus fortement ces prochaines années sur la réflexion et le développement de l'enseignement. Un dialogue pédagogique doit s'engager entre les enseignants et les enseignantes ainsi que les directions d'école pour repenser l'enseignement sur la base d'exemples de bonnes pratiques. Les conditions générales permettant l'ouverture de ce dialogue se sont déjà améliorées dans les hautes écoles durant la législature passée, grâce au renforcement de l'autonomie dont elles ont bénéficié.

Pour être motivés, les enseignants et les enseignantes ont besoin de bonnes conditions d'engagement : des salaires concurrentiels et une progression salariale prévisible. La révision de la loi sur le statut du corps enseignant entrée en vigueur en 2014 a mis le cadre nécessaire en place. Garantir la progression salariale sera l'un des grands objectifs de la politique de la formation de ces prochaines années. Une comparaison intercantonale permettra de déterminer s'il faut agir dans d'autres secteurs. Les hautes écoles se concentrent sur la promotion de la relève et sur l'amélioration des conditions d'encadrement.

Enfin, il faut garantir des bases financières suffisantes pour les établissements de formation de tous les degrés. La réussite du système de formation dépend largement de la stabilité des conditions générales. La ligne rouge a été atteinte avec les coupes opérées ces dernières années dans le cadre des plans d'austérité. L'offre et la qualité du système de formation ne pourront pas être pré-

servées durablement si les ressources à disposition continuent de diminuer.

Mesures

- Ecole obligatoire : Mise en œuvre soignée du *Lehrplan 21*, associée à l'instauration d'un dialogue pédagogique sur le développement de l'enseignement, gestion des interfaces entre l'école obligatoire et la scolarisation spécialisée.
- Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue : Maintien du taux élevé de diplômés du secondaire II et encouragement de la formation de main d'œuvre qualifiée (coordination des solutions transitoires, promotion des formations de 2 ans débouchant sur une attestation (AFP) et de la maturité professionnelle, promotion des diplômes professionnels pour adultes, etc.). Révision du plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale intégrant, pour la partie germanophone du canton, la décision relative à l'enseignement gymnasial de 9^e année (modèle Quarta). Développement

de l'enseignement dans le cadre du dialogue pédagogique dans le but de consolider l'apprentissage autonome et les STIM.

- Hautes écoles : Instauration de conditions financières stables pour l'Université, la Haute école spécialisée et la Haute école pédagogique dans le cadre du système de subventionnement, concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise.
- Conditions d'engagement : Maintien de la compétitivité des salaires grâce au système de progression dégressif décidé en 2013 et inscrit au plan financier.

Affaires et actes législatifs

- Lehrplan 21
- Révision du plan d'études cantonal pour la formation gymnasiale
- Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise
- Stratégie de protection du patrimoine

Objectif 8: Assurer la sécurité

Le canton assure la sécurité objective, améliorant ainsi le sentiment subjectif de sécurité de la population. Il donne la priorité à la lutte contre la criminalité et à la sécurité routière, applique les directives de la Confédération dans la restructuration de l'asile, veille au professionnalisme du système d'exécution des peines et mesures et à son adaptation aux risques.

Contexte et descriptif

La société exige de pouvoir vivre en sécurité et celle-ci doit dès lors se concentrer sur les individus. Ce qui permet aussi de renforcer le sentiment de sécurité de la population. Le canton continue dès lors de développer l'organisation de la police, hiérarchise les priorités dans la lutte contre la criminalité et applique les directives de la Confédération dans les domaines de la sécurité routière, de l'asile, des étrangers et de la protection de la population d'une manière adaptée aux réalités cantonales. Les structures du système d'exécution des peines et mesures sont à l'étude ; les bâtiments, les équipements techniques et les conditions applicables à l'exécution proprement dite seront ensuite optimisés.

Mesures

- Organisation de la police : L'évaluation de Police Bern a confirmé le bien-fondé du système de la police unique. L'organisation sera optimisée dans le sillage de la révision totale de la loi sur la police, dans la limite des ressources humaines disponibles.
- Lutte contre la criminalité : L'accent est mis sur les vols avec effraction.
- Sécurité routière : La sécurité routière est renforcée grâce à la mise en application des directives de la Confédération concernant l'aptitude à la conduite et le permis de conduire (via sicura, OPERA-3).
- Asile : Le droit à la protection contre les persécutions est la pierre angulaire de la politique de l'asile. La restructuration de

l'asile se traduit par un déplacement des tâches vers la Confédération. Région dotée d'une certaine autonomie en matière d'asile, le canton optimise ses structures en fonction de la nouvelle répartition des tâches et définit sa stratégie.

- Documents d'identité : La carte d'identité biométrique et le titre de séjour électronique pour étrangers seront introduits en cours de législature. Ces innovations tiennent compte du besoin croissant de sécurité de la population.
- Exécution des peines et mesures : La mise en œuvre rigoureuse du droit des sanctions sert la protection de la collectivité et favorise le sentiment subjectif de sécurité. Grâce à ses établissements concordataires, à ses prisons régionales et ses autres établissements, le canton de Berne contribue largement à l'exécution des peines et mesures en Suisse. Les infrastructures seront réexaminées à la lumière du droit et de la pratique en vigueur ainsi que de la restructuration de l'asile et adaptées aux besoins du canton et des autres cantons concordataires. Le haut niveau de qualité dans l'appréciation de la dangerosité des délinquants et le recours à des formes adéquates d'exécution des peines garantissent la mise en place d'un système moderne, logique et adapté aux risques.
- Protection de la population : Grâce à une organisation adaptée, le canton est en mesure de maîtriser les événements majeurs, les catastrophes et les situations d'urgence dans le cadre du système coordonné de protection de la population. Le canton définit les champs

d'action possibles sur la base de la Stratégie fédérale de la protection de la population 2015+ et de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014.

Affaires et actes législatifs

- Révision totale de la loi sur la police
- Etude sur la criminalité et la situation des victimes dans le canton de Berne
- Réexamen et optimisation de l'organisation de la Police cantonale
- Mise en œuvre des directives de la Confédération via sicura, OPERA-3 et MESADM dans le domaine de la circulation routière
- Révision de la loi sur l'exécution des peines et mesures
- Révision totale de la loi cantonale sur le droit de cité
- Elaboration de la stratégie de l'asile selon les directives de la Confédération
- Introduction du nouveau titre de séjour pour étrangers et de la carte d'identité biométrique
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de protection de la population
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de formation des organes de conduite civils
- Développement de l'armée au niveau cantonal selon le concept de stationnement

Objectif 9: Positionner efficacement la Région capitale suisse

Le canton de Berne coopère étroitement avec ses voisins et joue un rôle décisif de moteur dans la Région capitale suisse. Cette dernière réalise des projets clé durant la nouvelle législature et elle s'attache à défendre les intérêts communs face à la Confédération.

Contexte et descriptif

Cinq cantons – Berne, Neuchâtel, Fribourg, Soleure et le Valais – ainsi que de nombreuses villes, régions et communes coopèrent au sein de la Région capitale suisse. L'institution a pour but de mieux exploiter les atouts et les potentiels des différents partenaires et de mener des actions concertées pour favoriser le développement économique, la qualité du cadre de vie et le bien-être de la population. La Région capitale suisse entend tirer un meilleur profit de la proximité géographique des autorités politiques nationales et du secteur public. Espace économique fort et centre de décision politique, elle doit contribuer de manière décisive au maintien de la compétitivité de la Suisse et se développer globalement dans l'esprit du Projet de territoire Suisse.

Le positionnement efficace de la Région capitale suisse est un objectif essentiellement opérationnel : c'est le moyen de parvenir à une fin. A ce titre, il est étroitement lié à d'autres objectifs stratégiques du Conseil-exécutif, notamment le développement durable du territoire (cf. objectif 1), le renforcement du site économique (cf. objectif 2) et du système de formation (cf. objectif 7) ainsi que l'optimisation des infrastructures (cf. objectif 3).

Mesures

La Région capitale suisse doit contribuer mieux encore à la mise en place de conditions favorables pour les entreprises fédérales et celles liées à la Confédération et veiller à ce qu'aucune institution fédérale n'aille s'installer hors de la région. Centre politique national, la Région capitale suisse mènera les deux projets pilotes « Réseau

d'infrastructures : cap sur une région capitale intelligente » et « *Cluster Food* » en collaboration avec les entreprises intéressées. Pour le canton de Berne, ces deux projets sont prioritaires. La fonction de capitale suisse doit être renforcée du mieux possible.

Les cantons, régions et villes de la Région capitale suisse veulent, au moyen d'un processus supracantonal, mettre leurs 20 meilleurs pôles de développement le plus rapidement possible à disposition d'entreprises déjà établies ou sur le point de s'implanter. Pour soutenir ce développement, il faut proposer de l'espace dans les sites les mieux adaptés du point de vue de l'aménagement du territoire, sans toutefois encourager le mitage du paysage. Il importe que ces pôles de développement soient inscrits dans les plans directeurs cantonaux. Le canton de Berne fera avancer le dossier avec les communes concernées et coopérera activement dans le cadre des échanges d'informations. Il s'appuie ce faisant sur le programme cantonal de pôles de développement économique (PDE) lancé en 1989, qui se trouve aujourd'hui revalorisé dans le cadre de la Région capitale suisse.

La Région capitale suisse doit fournir des prestations de pointe, même au niveau international. Il lui faut entre autres se positionner comme pôle de santé reconnu à l'étranger et resserrer les liens entre les différents acteurs de l'industrie, de la recherche et du développement de la technique médicale.

Canton bilingue, Berne se mobilisera pour que la Région capitale suisse joue de manière ciblée la carte du bilinguisme.

Le canton fera en sorte que la Région capitale suisse coordonne ses efforts pour faire du lobbying auprès des autorités nationales en faveur du financement des infrastructures.

Affaires et actes législatifs

Le Conseil-exécutif fait valoir ses préoccupations auprès de l'association Région capitale suisse, notamment :

- l'amélioration des conditions générales proposées aux entreprises fédérales et à celles liées à la Confédération, pour le renforcement de la fonction de capitale,
- l'avancement du dossier des pôles de développement et la mise à disposition

rapide des meilleurs sites pour les entreprises déjà établies ou sur le point de s'implanter,

- le positionnement de la Région capitale suisse comme pôle de santé reconnu à l'étranger et l'amélioration de la mise en réseau de l'industrie, de la recherche et du développement ;
- la mise en œuvre du projet pilote « Réseau d'infrastructures : cap sur une région capitale intelligente ».
- Les informations actualisées sont publiées sur le site www.hauptstadtregion.ch